

AUGMENTATION DES TARIFS 2025 DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

La collecte et le traitement des déchets ménagers relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Elle a fait le choix de **confier la gestion de ce service public au Syndicat mixte Cyclad** tout comme 6 autres intercommunalités.

Aunis Atlantique est donc adhérente au Syndicat et à ce titre elle participe pleinement à sa gouvernance grâce à la **représentation d'élus issus du territoire dans les instances décisionnaires** (Le Comité syndical et le Bureau).

CDC AUNIS ATLANTIQUE

4^e Vice-Président

Philippe PELLETIER

Membre du bureau

Ghislaine GOT

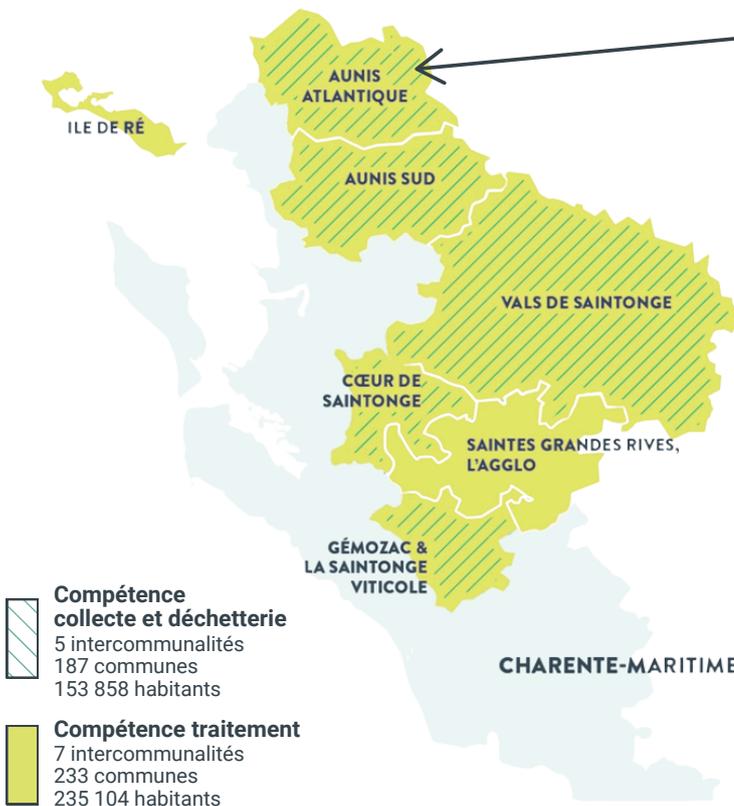
Délégués

Martine BOUTET

Alain FONTANAUD

Philippe NEAU

François VENDITTOZZI



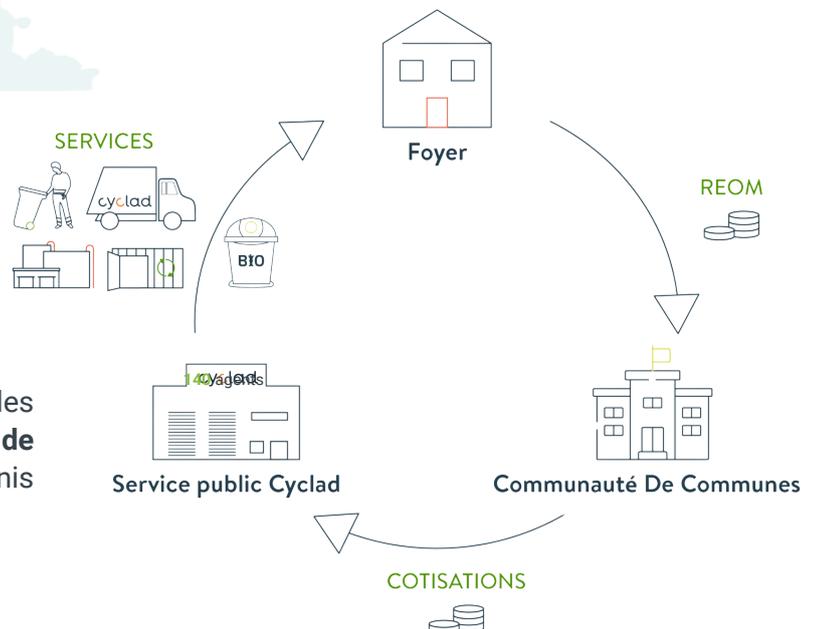
Le syndicat mixte Cyclad est un établissement public qui gère le **traitement des déchets** pour 7 intercommunalités. Parmi elles, 5, dont Aunis Atlantique, lui ont aussi délégué la **collecte et la gestion des déchetteries**.

Son assemblée délibérante est le Comité syndical, dans lequel siègent **33 élus** issus des différentes communautés de communes adhérentes.

Le président de Cyclad est Jean Gorioux.

Chaque année, la Communauté de Communes **règle une cotisation à Cyclad** qui effectue la collecte et le traitement des déchets ménagers pour les habitants du territoire.

Les habitants règlent à la CdC la redevance des ordures ménagères qui est le **système de tarification du service choisi** par les élus d'Aunis Atlantique.



LE SERVICE APPORTÉ AUX USAGERS PAR LE SYNDICAT CYCLAD

1 - LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



> La collecte en porte à porte : 78 passages par an

- Les emballages sont collectés chaque semaine soit **52 collectes par an**
- Les ordures ménagères sont collectées tous les 15 jours, soit **26 collectes par an**



Biodéchets



Papier



Verre

> La collecte des bornes d'apport volontaire

- Les bornes dans lesquelles vous pouvez déposer vos biodéchets sont collectées **toutes les semaines**.
- Les bornes dans lesquelles vous pouvez déposer le verre et le papier sont **collectées aussi souvent que nécessaire**.



Le service de collecte représente 47% des coûts du service de gestion des déchets.

2 - LES DÉCHETTERIES

Les habitants d'Aunis Atlantique, peuvent accéder à toutes les déchetteries du service public Cyclad dont celles de Marans, Courçon, Longèves et Saint-Sauveur d'Aunis ouvertes toute l'année.

Les centres de valorisation rénovés comme celui de Saint Sauveur d'Aunis peuvent accueillir jusqu'à 50 filières de tri. Les déchetteries reçoivent plus de 60% des déchets produits sur le territoire et jouent un rôle déterminant pour le recyclage des matières et le réemploi.



Le fonctionnement des déchetteries représente 15% des coûts du service de gestion des déchets.

3 - LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

Les déchets issus de la collecte ou des déchetteries sont transportés vers des centres de traitement ou de tri.

Le coût de ce traitement est en moyenne 10 fois plus élevé pour les déchets non triés et non recyclés et il ne cesse d'augmenter.

La mission de Cyclad est de mettre en place le plus de filières de tri possible pour favoriser la valorisation des déchets.



Compost
coûte
0€
la tonne



Papiers/
petits cartons
coûte
0€
la tonne



Cartons
rapporte
8€
la tonne



Verres
coûte
15€
la tonne



Gravats
coûte
23€
la tonne



Emballages
coûte
40€
la tonne



Végétaux
coûte
43€
la tonne



Métaux
rapporte
58€
la tonne



Biodéchets
coûte
60€
la tonne



Bois
coûte
115€
la tonne



Non trié
Tout-venant
coûte
170€
la tonne



Non trié
Ordures
Ménagères
coûte
185€
la tonne



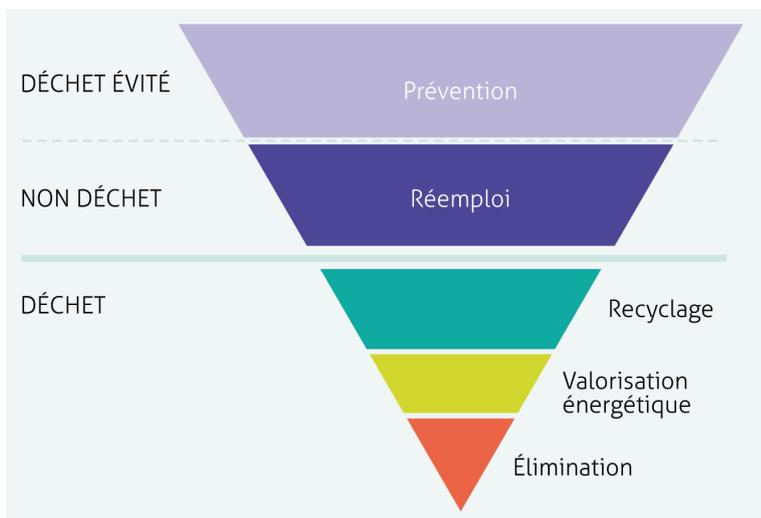
Ces opérations de transport et de traitement représentent 38% du coût du service.

LES RAISONS DE L'AUGMENTATION DU COÛT DU SERVICE

RAISON N°1 - LE RETARD DES TRAVAUX DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS

L'usine d'incinération de Paillé, âgée de 41 ans, traite chaque année **30 000 tonnes d'ordures ménagères**. Des travaux de modernisation ont été engagés pour la transformer en **unité de valorisation énergétique**, sans en augmenter la capacité, conformément à la loi.

Le montant des travaux s'élève à 30 millions d'euros.



Cette évolution s'inscrit dans le **respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets**, qui privilégie d'abord la prévention et le réemploi, avant le recyclage, la valorisation énergétique et, en dernier recours, l'élimination.

Initialement prévus de **juin 2023 à janvier 2025**, les travaux ont accusé un retard de 8 mois entraînant d'importants **surcoûts liés à la hausse des taux des emprunts et à l'enfouissement temporaire des déchets**.

En parallèle, Cyclad a dû investir dans la **modernisation du centre de tri Altriane**, qui regroupe les emballages de 90% des habitants du département. L'investissement est de 40 millions au total partagé entre Cyclad et l'agglomération Rochelaise, Royan, Marennes Oléron et Rochefort.

RAISON N°2 - L'AUGMENTATION DE LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

La TGAP s'applique sur **chaque tonne de déchets non triés considérée par l'Etat comme une pollution**. Son montant est révisé chaque année et il ne cesse d'augmenter.

La TGAP pèse 3,3 millions d'euros dans le budget de Cyclad en 2024.

RAISON N°3 - LA CHUTE DU PRIX DE VENTE DES MATIÈRES RECYCLÉES

La baisse du cours mondial des matériaux a entraîné une **perte de 2 millions d'euros de recettes** pour Cyclad en 2023 et 2024.

En 2023, les investissements dans les usines étaient anticipés avec une réserve de 4,4 millions pour les financer. Mais les surcoûts liés aux travaux, à la hausse des taux, à la TGAP et à la chute des ventes des matériaux ont provoqué un dépassement de 8 millions d'euros en deux ans.



Depuis 20 ans, Cyclad a maintenu un coût par habitant **inférieur de 20 % à la moyenne régionale**, sans recourir à l'emprunt. En 2025, ce coût atteint **130€ par habitant, contre 98€ en 2024**, en raison des facteurs évoqués plus haut, rejoignant ainsi le prix moyen observé en Nouvelle-Aquitaine, avec des **outils de traitement modernisés** pour les 20 prochaines années.

LA TARIFICATION DU SERVICE ET SON ÉVOLUTION

En 2014, lors de la fusion des Communautés de Communes du canton de Courçon et du Pays Marandais, les élus de la nouvelle Communauté de Communes Aunis Atlantique ont choisi **le système de tarification de la Redevance pour le service des ordures ménagères**.

Contrairement à la taxe, prélevée via la taxe foncière et basée sur la valeur locative du logement, la **Redevance est calculée selon le nombre de personnes dans le foyer**. Elle implique une déclaration auprès des services de la Communauté de Communes pour établir la facturation.

ÉVOLUTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

FOYER	2015-2016	2017-2021	2022	2023-2024	2025
1 pers	135	149	157	173	224
2 pers	185	204	215	237	308
3 pers	195	215	227	250	324
4 pers	205	226	238	262	340
5 pers	215	237	250	275	356
6 pers	225	248	262	289	376
7 pers	235	259	273	301	392
8 pers	245	270	285	314	408
10 pers	255	270	285	314	408

17%
d'augmentation

5,5%
d'augmentation

10%
d'augmentation

30%
d'augmentation

La Communauté de Communes gère un budget annexe spécifiquement **dédié à la gestion des ordures ménagères**. Ce budget est alimenté par la **Redevance versée par les usagers**, tandis que la principale dépense correspond à la **facture annuelle réglée à Cyclad pour la réalisation du service**.

Ce budget devant être équilibré, **toute hausse des coûts implique un ajustement des tarifs**, soumis au vote des élus.

QUI CONTACTER ?

La CDC Aunis Atlantique
pour tout changement de situation (changement d'adresse, évolution du nombre de personnes au foyer...)

Service Finances / REOM
05 46 68 31 54
reom@aunislantique.fr

Le Service de Gestion Comptable (Trésorerie)
pour toute question sur le paiement de vos factures

Service de Ferrières
05 16 59 11 00
sgc.ferrieres@dgfip.finances.gouv

Le Syndicat CYCLAD
pour toute question sur la collecte, la livraison ou le changement de vos bacs, les déchetteries

Syndicat Cyclad
05 46 07 16 66
contact@cyclad.org